NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/2000/NGO/122
7 mars 2000

Original: ANGLAIS, FRANCAIS
ET ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante sixième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Exposé écrit*/ présenté par la Société pour les peuples en danger, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[3 mars 2000]

*/ Exposé écrit publié tel quel, sans avoir été revu par les services d'édition.

L'Ethiopie a depuis 1984 une Constitution démocratique, garantissant aux citoyens du pays le respect de tous les droits civiques et les droits de l'Homme. Malgré cette constitution considérée par beaucoup comme étant exemplaire, les violations des droits de l'Homme ont connu une augmentation en nombre et en gravité. Les victimes sont principalement des membres du groupe de population des Oromo, qui représente avec 25 millions de personnes 40% de l'ensemble de la population. Au vu des violations des droits de l'Homme envers des intellectuels, enseignants, journalistes, collaborateurs d'organisations humanitaires, défendeurs des droits de l'Homme et paysans en raison de leur origine ethnique, la Société pour les Peuples Menacés estime que les autorités éthiopiennes se rendent coupables de racisme. Le fait que le président en place de l'Ethiopie, Negasso Gidada, soit lui-même Oromo ne change rien à la large persécution des membres de ce groupe de population, suspecté en bloc de soutenir le mouvement de libération d'opposition Oromo Liberation Front (OLF)

Les chicaneries policières, détentions abusives sans accusation ni procédure judiciaire, la torture, le « faire disparaître », et les exécutions illégales appartiennent au quotidien de nombreux Oromo. Des organisations des droits de l'Homme Oromo ont documenté ces dernières années les cas de 2.500 meurtres, motivés par des raisons politiques, d'Oromo et plus de 800 cas de disparus. Des paysans, étant à peine ou pas du tout actif politiquement, comptent souvent parmi les victimes. Ainsi, le paysan Soorsa Gammoo de Genale (Bale) est décédé le 5 août 1999 dans la prison de Karchale à Addis Abeba, des suites de la torture subie en prison. Il avait été arrêté en 1995, deux de ses fils sont jusqu'à aujourd'hui portés disparus. Nous avons suivi le cas de Mossisa Duressa, âgé de 55 ans, avec une préoccupation toute particulière. Le Président de la croix rouge éthiopienne à Nekemte et directeur du personnel de l'Eglise Mekane Jesus a été arrêté le 15 août 1999. Depuis, la police et le autorités responsables de la sécurité refusent de révéler où il se trouve. Le même jour, le médecin Dr. Tassew Begashaw a été incarcéré et accusé d'avoir soigné des membres présumés de l'OLF.

Face à ces graves violations des droits de l'Homme, nous appelons la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies à exiger de l'Ethiopie , qu'elle cesse de suspecter en bloc les Oromo de soutenir l'OLF et qu'elle mette un terme immédiat aux persécutions motivée par l'origine ethnique. De même, le gouvernement éthiopien devrait être prié de cesser de chicaner voire d'interdire les organisations humanitaires et des droits de l'Homme Oromo, de libérer immédiatement les prisonniers politiques, et d'accorder également aux Oromo les droits civils et les droits de l'Homme garantis dans la Constitution éthiopienne.